

MAGAZINE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION COMMUNISTE



# Justice

Pour la Responsabilité et le Développement véritable.

Jeudi 24 Décembre 2009 - 89<sup>e</sup> Année - N° 52 - Martinique : 1,80 € - France : 2,20 € - DOM : 1,90 €

Décembre 1959 - Décembre 2009



**50 ans de combats pour  
la Responsabilité martiniquaise**

**Société :**



Lycée Schœlcher :  
Manipulation politicienne

**Armand Nicolas :**

Pourquoi les Martiniquais  
doivent voter "OUI" au 74  
le 10 janvier !

**Dans le Monde**

Copenhague, du rêve à  
la réalité...

# Sommaire

## Sommaire

Sa ka Pasé ..... p. 2

Edito ..... p. 3  
- 50 ans de combat

Luttes sociales .... p. 4/5  
- Pôle Emploi : une fusion contestée  
- Marouba : victoire des salariés  
- Servair-Antilles : emplois menacés  
- Se-Unsa : rentrée 2010 en péril  
- N. Lamic : un combat sans limite ?

Société ..... p. 8/7  
- Lycée Schoelcher  
- Claude Cayol : la polémique

Economie ..... p. 8/9  
- La crise économique en Martinique  
- La Région : un budget en hausse  
- D. Laport : l'évolution institutionnelle

Politique ..... p. 10/14  
- Armand Nicolas dit oui au "74"  
- Conférence débat du PCM  
- PPM et priorité d'emploi

Dans le monde ..... p. 17  
- Copenhague : sommet sur le climat  
- Quel avenir pour le Népal ?

Annonces légales . p. 18/27

Société ..... p. 28  
- Décembre 59

### "JUSTICE"

Administration & Rédaction :

Tél. : 05 96 71 86 83

Fax : 05 96 63 13 20

ed.justice@wanadoo.fr

<http://www.journal-justice-martinique.com>



Fondateur : Jules MONNEROT  
(8 Mai 1920)

Angle rues A. Aliket & E. Zola  
Fort-de-France - Tél. : 05 96 71 86 83

Commission Paritaire n° 0111 I 87526  
26 Janvier 2006

Directeur de la Publication :  
Fernand PAPAYA

Maquette : Guennaël GUIOUBLY

Impression :  
Nouvelle Imprimerie Martiniquaise  
37, Rue E. Zola - 97200 Fort-de-France  
Tél. : 0596 73 14 54

## DANIEL RIAM, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CHU DE FORT-DE-FRANCE

Le poste de directeur général du CHU était vacant depuis que Frantz Ventura avait fait valoir ses droits à la retraite. La commission administrative nationale a retenu la candidature de l'ancien directeur de l'hôpital du Lamentin, Daniel Riam, pour manager les 3200 salariés des quatre sites hospitaliers. L'un des défis de Daniel Riam qui prendra ses fonctions le 1er janvier est de "s'appli-

quer à mettre en œuvre une organisation plus rationnelle". Il compte s'appuyer sur un consensus entre les différents partenaires de la structure, de salariés aux politiques, pour améliorer le sort des malades.

On ne peut que souhaiter bonne réussite à ce Martiniquais qui connaît les rouages de la santé.

## UNE NOUVELLE MAISON POUR LES HANDICAPÉS

Désormais, les personnes handicapées ont leur "Maison Départementale des Personnes Handicapées" (MDPH). Il s'agit d'un site unique qui regroupe l'ensemble des services nécessaires aux per-

sonnes victimes de handicap. Dans cet espace spécialement aménagé au lotissement du Stade de Dillon, l'Espace Pythagore est accessible par les transports en urbain. Là, une équipe de 37 agents et deux médecins est à leur disposition pour les dossiers administratifs et médicaux. La MDPH, c'est 32 000 dossiers adultes enregistrés ainsi que 3000 dossiers enfants et jeunes de moins de 20 ans. Lors de l'inauguration, le 17 décembre, le président du Conseil Général, Claude Lise, a signé une charte avec L'UAG afin de formaliser les conditions d'accueil des étudiants handicapés sur le Campus.



Maurice Jallier en compagnie de Claude Lise

## ATV : LA DERNIÈRE CHANCE ?

Le 15 décembre dernier, le Tribunal de commerce a une nouvelle fois renvoyé le dossier ATV au 19 janvier 2010. La chaîne de télévision en redressement judiciaire depuis janvier 2009 n'a toujours pas trouvé les moyens pour repartir sur des bases saines. Le 15 décembre l'administrateur avait requis la liquidation. Les dettes s'accroissent et le personnel, malgré son professionnalisme, est dans une situation plus que pénible, ne sachant quel sera son avenir. Le groupe HRTV emmené par Jean-

Claude Asselin de Beauville avait proposé un temps de s'associer au groupe Monplaisir, pour finalement préférer une demande de location gérance de la structure. Mais le groupe HRTV doit obtenir l'aval du Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) pour conduire la télévision. Le suspens continue. HRTV bénéficiera-t-il d'une décision positive le 19 janvier, favorable autant pour les 27 salariés que pour les téléspectateurs de la chaîne ?

## CAMPAGNE D'EXPLICATION POUR LE 74

Réunion d'information du RMC  
Pour le oui au 74 à la Maison pour Tous  
Morne Gommier - Marin

**Samedi 26 décembre à 15 heures**

Intervenants : Michel Branchi,  
Daniel Marie-Sainte et Josette Masolin

## De décembre 1959 à décembre 2009 : 50 ANS DE COMBATS POUR LA RESPONSABILITÉ MARTINICAISE

**Décembre 1959** : coup de tonnerre en Martinique. Pendant trois jours, les 20, 21 et 22, de violents affrontements opposent des centaines de personnes, surtout des jeunes, aux forces de l'ordre colonial. A partir d'un incident entre un automobiliste métropolitain et un scooteriste martiniquais, Fort-de-France s'est embrasé. Trois jeunes furent tués : Betsi, Rosile et Marajo.

La cause de ces événements réside dans ce qu'on appelait à l'époque le *"malaise martiniquais"* fait de misère, de chômage endémique et d'avenir bouché pour la jeunesse, 13 ans après la départementalisation. Un contexte aussi de racisme en raison du comportement des CRS, des pieds noirs venus d'Algérie et de certains français regroupés en contre-société dans des associations à caractère fascisant. La crise atteignait les principales ressources du pays : production sucrière et rhumière, banane, ananas, etc. Le pouvoir lui-même parlait de *"paupérisme généralisé"* (Secrétariat d'Etat aux DOM). C'est le constat de l'échec de la départementalisation.

Sous l'impulsion des communistes (Georges Gratiant), le conseil général unanime adopte le 24 décembre 1959 une motion demandant notamment un changement de statut : *"la participation plus large des Martiniquais à la direction de leurs affaires"*. C'est dire la panique qui avait gagné certains hommes politiques assimilationnistes. Tandis que le PPM hésite, le PCM tient meeting à Fort-de-France et dans les communes pour restituer leur sens profond aux événements.

Deux mois plus tard, le 24 février 1960, le PCM, qui déjà en 1955 avait rompu avec l'assimilation et avait adopté le mot d'ordre de *"participation plus large des Martiniquais à la gestion de leurs propres affaires"*, prend position pour un statut d'autonomie de la Martinique.

Le gouvernement réagit : répression contre les anticolonialistes - principalement les communistes - et loi-programme du 30 juillet 1960 (déjà). Trois directions sont adoptées : réforme foncière, Service Militaire Adapté (SMA) ou Plan Nemo (du nom d'un général ayant fait la guerre d'Indochine) et Emigration vers la France au moyen du BUMIDOM (Bureau des migrations des DOM).

Cette émigration forcée visait à vider le bocal dans lequel les communistes évoluaient comme un poisson dans l'eau,

argumentait le général Nemo, spécialiste de la *"guerre spéciale"*.

Résultat aujourd'hui de cette manipulation démographique des colonialistes français: la Martinique à l'horizon 2030 sera *"le département le plus vieux de France"*. Dans le même temps, en cinquante ans, le *"génocide par substitution"* opère un changement de la composition ethnique du Pays, comme celui réalisé par Messmer en Nouvelle-Calédonie. La caldochisation du Pays est en marche.

Pour canaliser l'aspiration des Martiniquais à adapter les lois à leurs réalités économiques et sociales, le gouvernement prit le décret du 26 avril 1960 accordant aux conseils généraux d'outre-mer la compétence d'avis et de proposition en matière d'adaptation des textes législatifs et réglementaires. Ce décret, depuis, a été intégré dans la loi et dans le code des collectivités locales. Aucune proposition de loi des Conseils généraux de Guadeloupe et Martinique (il y a eu au moins six) n'a même été discutée devant le Parlement français. Le pouvoir de l'époque prend aussi l'engagement de mieux faire usage des possibilités d'adaptation législative de l'article 73 de la récente Constitution de 1958. En pure perte.

**Février-mars 2009** : crise sociale historique en Martinique et dans les autres DOM. Cette crise, au-delà de la conscience plus ou moins claire qu'en ont eue ses acteurs, traduit l'épuisement définitif du système néo-colonial départemental en dépit des replâtrages successifs depuis 1959. Le président de la République, Nicolas Sarkozy, est acculé à reconnaître que ces événements signent *"la fin d'un cycle historique"* ouvert en 1946 par la départementalisation. Pour gagner du temps, il fait accélérer l'adoption de la LODEOM Jégo et lance les Etats généraux de l'Outre-mer, mais ne peut esquiver la question du changement statutaire. Lors du Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), il admet que la crise sociale vécue par la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et à un certain degré la Réunion est *"une crise sociale. Une crise des structures. Une crise identitaire et donc politique"*. Il promet *"d'ouvrir un nouveau cycle historique marqué par une relation renouvelée avec la métropole"*. Il lance 137 mesures pour instaurer un *"développement endogène"*



depuis Paris sans financement. A la différence de décembre 1959, le mouvement anticolonialiste a mûri et propose un projet de sortie de crise avec un volet économique, social, écologique et culturel (synthèse SMDE et Agenda 21) et un volet institutionnel précis et détaillé de passage à une Collectivité autonome régie par l'article 74 de la Constitution. Certes, les forces rétrogrades de toujours, à savoir l'oligarchie économique qui tire partie du système d'assimilation-intégration cristallisé par l'article 73 et le vieux courant assimilationniste de la droite départementaliste, freinent au maximum pour s'accrocher avec la dernière énergie au système vermoulu de l'article 73 faussement rénové. Divine surprise : ils ont été rejoints dans l'irréductibilité assimilationniste par un néo-PPM phagocyté par des éléments de la petite bourgeoisie libérale et assimilationniste s'abritant derrière le rideau de fumée de la 3ème voie et par les socialistes qui ont renié leur choix du 74, retournant à leur penchant naturel hostile à toute forme d'autonomie. Les électeurs martiniquais sont convoqués le 10 janvier 2010 pour dire s'ils approuvent *"la transformation de la Martinique en une collectivité d'outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, dotée d'une organisation particulière tenant compte de ses intérêts propres au sein de la République"*. C'est-à-dire une forme d'autonomie.

Il ne faut pas que le sang des martyrs de décembre 1959 ait été versé en vain. Qui peut honnêtement être contre les *"intérêts propres"* de notre Pays ?

Matinik sé ta nou. Votons *"oui"* au 74 le 10 janvier prochain.

Michel Branchi